



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 8 février 2022

par téléconférence ZOOM

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct et les citoyens peuvent poser des questions aux moments prévus à l'ordre du jour. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux.

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 222 464 \$ dont :
 - 1.1 8190 \$ en jetons de présence pour la participation des membres des comités consultatifs municipaux.
 - 1.2 48 836 \$ pour la prime d'assurances annuelle générale de la municipalité.
 - 1.3 2874 \$ pour l'achat de tests rapides de la COVID-19.
- 2 Rapports des élus
 - 2.1 La conseillère **Annie Houle** annonce le projet « Saint-Marc par Saint-Marc » qui garnira l'exposition de photos du parc riverain de la Fabrique. Le thème en sera : « Le temps au fil des saisons ». Plus de détails sur <http://smsr.quebec/exposition-photo-2022/> . Il semble que l'exposition sera aussi répartie sur le territoire de la municipalité. Elle fait aussi état de la rencontre informelle des organismes du milieu qui aura lieu le 15 février dans le but de favoriser un partenariat entre ceux-ci pour différentes initiatives.
 - 2.2 La conseillère **Patricia St-Laurent** a participé à une enthousiasmante rencontre des membres du Comité consultatif des loisirs. Beaucoup de projets et d'initiatives nouvelles dont une future piste de ski de fond, la glissade du parc

Maurice-Jeannotte et la Fête de l'hiver prévue pour le 24 février à laquelle seront conviées les familles dans le cadre du nouveau service aux familles. Elle a aussi participé à la très intéressante session de formation à l'éthique municipale. En guise de témoignage de sympathie envers la famille de l'épouse défunte d'un membre du CCL, elle fait la lecture publique d'un texte à sa mémoire composé par une proche. On trouvera le texte de cet hommage commémoratif à la fin du présent compte-rendu.

2.3 **Marie-Claude Racine**, conseillère, rend compte de sa participation

2.3.1 À la rencontre du CCE le 19 janvier lors de laquelle il a été question du règlement sur la vitesse sur la rivière, de la révision de la politique environnementale municipale (<http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2019/06/Politique-environnementale-municipale.pdf>) et d'un prochain sondage d'idées pour faire de Saint-Marc-sur-Richelieu un village vert.

2.3.2 À une rencontre du CA de la Fondation de l'instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu qui, grâce à diverses campagnes de financement, est en mesure d'offrir des bourses d'études post-secondaires, des volumes à la bibliothèque municipale et des ajouts de services aux élèves de l'école des Trois-Temps.

2.4 Le conseiller **Maurice Rolland** a participé à une rencontre de la [Table de concertation des aînés de la Vallée des Patriotes](#) dont le but est de venir en aide aux personnes âgées seules. Notre municipalité compte 414 personnes de 65 ans et plus qui peuvent y faire appel pour satisfaire des besoins auxquels notre municipalité ne répond pas.

2.5 Le conseiller **Réal Déry** annonce que tous les fonds nécessaires à l'implantation du service hebdomadaire de transport en commun vers Beloeil offert par la municipalité sont réunis. La demande de soumissions pour le service est prête. On annoncera bientôt dans le Saint-Marc...Quoi? les détails de ce service qui fournira une occasion de rencontre aux usagers.

2.6 Le conseiller **John Bradley**

2.6.1 Informe les citoyens que notre station d'épuration des eaux usées, située à Saint-Charles-sur-Richelieu, émet des rejets dans la rivière surtout durant les périodes de grandes pluies. Il se pourrait que des égouts pluviaux se déversent dans les égouts sanitaires et causent des surcharges. Les travaux de correction seront exécutés en 2022 et un recalcul des coûts pour chaque municipalité sera effectué en fonction des nouvelles charges hydrauliques générées par les réparations effectuées.

2.6.2 Fait le point sur le dossier des réseaux d'égouts projetés dans les secteurs de l'Anse et des Terrasses. Il importe de relancer le dossier dans les plus brefs délais. Si aucun autre programme de subventions que PRIMEAU (inabordable financièrement pour les citoyens) n'existe il faudra trouver une façon pour de nombreux citoyens de se conformer aux normes environnementales. Il y a sur notre territoire des installations non conformes

depuis l'année 2014. Un troisième bassin de décantation sera probablement nécessaire en raison de nouveaux développements résidentiels. Le programme PRIMEAU couvre, pour ce genre de travaux d'infrastructures, 85% des coûts.

2.6.3 Annonce que les deux postes de membres citoyens du CCU ont été comblés. Il y avait quatre candidats et il remercie sincèrement les deux personnes qui n'ont pas été choisies. Le CCU consacrera spécialement ses efforts sur le futur développement résidentiel.

2.7 Le Maire François Berthiaume remercie son conseil de s'être mis si rapidement à la tâche. Il exprime sa hâte d'en finir avec le dossier de la réglementation sur la vitesse sur la rivière, un dossier difficile et divisif. Il est très satisfait de son nouveau conseil. Il encourage les citoyens à compléter le sondage préparé dans le cadre de la Planification stratégique 2021-2025 (<http://smsr.quebec/sondage-planification-strategique-2021-2025/>). Une version papier de ce sondage est disponible au bureau municipal.

3 Comme par les dernières années, la municipalité bénéficiera de la présence de Cadets durant l'été 2022. Ce service est offert aux quatre municipalités riveraines au coût de 2500\$ chacune.

4 Un ponton du rang des Trente doit être remis en condition. Comme le rang des Trente a par le passé servi de voie de déviation durant les travaux effectués par le MTQ sur la route 223 et servira encore durant de prochains travaux, l'augmentation de la circulation lourde ainsi occasionnée est en grande partie responsable de la détérioration du ponton. C'est pourquoi la municipalité tentera de négocier avec le MTQ une entente pour un partage équitable des coûts de réparation du ponton endommagé.

5 Réglementation de la vitesse sur la rivière Richelieu

5.1 Avant même que ce point de l'ordre du jour puisse être abordé, le conseiller Réal Déry invoque une « question de privilège » (voir note en fin de compte-rendu) pour proposer sa propre résolution à l'effet de *rejeter* le règlement proposé et déjà adopté par les trois autres municipalités concernées. En raison de cette procédure, les personnes qui sont « contre » le règlement proposé doivent voter « pour » la proposition et celles qui sont « pour » le règlement doivent voter « contre » la proposition.

5.2 Trois conseiller.e.s (Marie-Claude Racine, Maurice Rolland et Patricia St-Laurent), au nom de l'urgence environnementale, de la protection des rives et de la nécessité pour la SQ d'avoir des bases d'intervention sur la vitesse des embarcations, s'opposent à la proposition (donc appuient le règlement proposé même s'il est imparfait).

5.3 Trois conseiller.e.s (Réal Déry, John Bradley et Annie Houle) en raison de la façon dont le processus a été géré par les responsables du dossier, des coûts impliqués par l'installation des bouées, de la complexité de déterminer les zones où différentes vitesses sont permises, de la difficulté pour la SQ de contrôler la vitesse des embarcations en raison de la multiplicité de ces zones, parce qu'alors qu'il faudrait une réglementation pour toute la rivière et non seulement le long des

quatre municipalités du nord de la rivière, appuient la proposition (donc, rejettent le règlement tel que proposé).

5.4 Devant l'égalité des voix, le Maire se prononce « contre » la proposition de rejet du règlement proposé, ce qui, finalement, signifie que notre municipalité se joint aux trois autres qui l'ont déjà accepté. Ainsi, la procédure fédérale pourra suivre son cours et officialiser le nouveau règlement qui sera éventuellement appliqué sur la rivière.

5.5 Tous s'entendent pour travailler avec Nautisme Québec qui propose de former une table de concertation pour améliorer la réglementation. Le Maire ajoute que la préfète de la MRC de la Vallée-du-Richelieu souhaite aussi l'adoption d'une réglementation sur l'ensemble de la rivière.

6 Nominations au CCU et au CCE

6.1 Les membres du conseil nomment Mme Méлина Leblanc et M. Alain Durand membres du CCU.

6.2 Ils nomment M. Éric Lambert membre du CCL.

7 QUESTIONS DES CITOYENS

7.1 Une citoyenne félicite l'équipe des élu.e.s pour le beau travail accompli depuis les élections.

7.2 Elle demande si les coûts de réparation du système d'égout (voir 2.6.1) seront imputés aux usagers. On lui répond qu'il est trop tôt pour décider mais que toutes les avenues sont possibles pour l'instant.

7.3 Devant l'insistance du citoyen convaincu de l'irrégularité de verser des jetons de présence aux membres du conseil municipal pour leur participation à leurs rencontres en « assemblées plénières » (une instance qui n'a aucune existence dans les statuts de la municipalité) qui persiste à dénoncer la situation, le Maire lui suggère de réfléchir à une façon de la régulariser en proposant la création d'une structure qui satisferait aux exigences de transparence administrative. Ce à quoi le citoyen acquiesce.

Liste des sigles utilisés :

AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu

CABVR: Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu

CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)

CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)

CLD : Centre local de développement (organisme régional)

COMBEQ : Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec

COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu

CRE: Conseil régional de l'environnement (organisme régional)

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM : Fédération québécoise des municipalités
GES : Gaz à effet de serre
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MADA : Municipalité amie des aînés
MAMH : Ministère des affaires municipales et de l'habitation
MTQ : Ministère du transport du Québec
PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRIMADA : Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés
SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud
(Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SQ : Sûreté du Québec
SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec
UMQ : Union des municipalités du Québec

Note à propos de la « question de privilège » : Ce terme est défini comme : « *Invoquée lorsque la réputation d'une personne, de l'assemblée ou de l'organisation est attaquée* ». (**LES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES (CODE MORIN) Mongeau, P. (2003), page 7**)

À la mémoire d'une amie trop tôt disparue

Belle Marylou...

Certaines épreuves éloignent les gens. Dans d'autres cas, le rapprochement est au rendez-vous; ce fut notre histoire.

Nos moments précieux à se promener dans notre village nous a permis, d'un côté comme de l'autre, une profondeur de propos que peu de gens se permettent d'explorer.

Tout était permis, sans filtre. On s'est autorisé à pleurer, à rire, à rêver, à rager, à oublier, à espérer...

On s'est fait du bien, tu m'as fait du bien.

J'avais toujours hâte à ma prochaine marche. J'ai encore hâte.

Tu voulais voir tes enfants grandir et s'enraciner pour devenir des adultes fort de bonnes valeurs.

Ils le seront, j'en ai aucun doute.

Et s'il faut tout un village pour élever un enfant, sache que nous sommes tous là pour les accompagner et soutenir ton merveilleux Philippe.

Vole doucement au-dessus de nous mon amie, je continuerai de regarder le ciel sur le bord de la rivière. Je sais que tu seras là.

Amitié sincère,
Hélène S.